

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c
Réclames. — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

SAUMUR.
30 fr.
6 mois . . . 16
12 mois . . . 8
Poste:
35 fr.
6 mois . . . 18
12 mois . . . 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal, en envoyant un mandat sur la poste. chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 7 SEPTEMBRE

GASPILLAGES FINANCIERS

LES FOLLES DÉPENSES DES ÉCOLES

En 1876, la France comptait 72,217 écoles. Chaque année, depuis la guerre, s'ouvraient 342 écoles nouvelles. Le nombre des élèves, en quatre ans seulement, de 1872 à 1876, s'était accru de 200,000: celui des maîtres de 5,000. Et le chiffre des certificats d'études primaires, qui était de 5,158 seulement en 1872, s'était élevé en 1876 à 16,125. L'enseignement florissait et progressait.

A quel prix? Le total des dépenses ordinaires à la charge des communes, des départements et de l'Etat ne dépassait pas 68 millions, c'est-à-dire que l'éducation de chaque élève, d'après les statistiques officielles, revenait à 17 fr. 83 par an, et que la part contributive de chaque habitant était de 4 fr. 94.

Telle est la situation que les républicains ont trouvée en arrivant au pouvoir. Qu'en ont-ils fait? Dès aujourd'hui les dépenses de l'instruction primaire s'élèvent à 444 millions. Chaque élève coûte 26 fr. 50, la part contributive de chaque habitant est de 3 fr. 54.

Ces 444 millions de charges annuelles n'ont pas suffi aux républicains. Ils se sont avisés que notre outillage scolaire était à l'état de fond en comble. Et ils se sont mis à l'œuvre.

En 1878, cela devait coûter 420 millions; en 1880, 272; en 1881, 392. Depuis, les millions se sont ajoutés aux millions. La somme totale s'élève dès aujourd'hui à 542 millions. Et, pour achever, le ministre déclare qu'il en faudra plus de 828 et, si l'on compte les collèges, plus d'un milliard deux cents millions.

Des 828 millions les communes sont obligées de payer la moitié. En effet, depuis la loi du 20 mars 1883, c'est l'administration qui désigne les écoles qu'il lui plaît de faire

construire; et les Conseils municipaux sont obligés d'obéir. Les communes ne sont plus maîtresses chez elles. On les impose contre leur gré. On avait demandé qu'en pareil cas, le Conseil général tout au moins fût appelé à intervenir. Cette suprême garantie n'a pas été accordée aux contribuables; et la dépense leur est imposée par décret.

Autrefois au moins, pour y faire face, les communes pouvaient emprunter à 4 0/0, y compris l'amortissement, qui s'effectuait en 30 ans. On leur impose aujourd'hui l'emprunt à 5 1/2 0/0, et l'amortissement ne s'effectuera qu'en 40 ans. Il en résulte que, pour recevoir en ce moment une somme de 297 millions, les communes vont être conduites à payer par annuités successives 669 millions, et ce sont précisément les communes les plus pauvres qui supporteront cette aggravation de charges.

Aussi leurs finances sont écrasées. Dans plus de la moitié des départements, les centimes communaux dépassent le principal.

Quant à l'Etat, sa contribution annuelle était de 25 millions en 1876. Elle est aujourd'hui de 94 millions. Et, lorsque l'opération sera achevée, il faut s'attendre, d'après le rapporteur du budget, à ce qu'elle s'élève, « en se plaçant dans l'hypothèse la plus favorable », à 130 ou 165 millions.

C'est le moment qu'on a choisi pour supprimer la rétribution scolaire. Elle n'était payée que par les riches, par ceux qui étaient en état de subvenir à l'éducation de leurs enfants; tous les pauvres en étaient dispensés; dès 1876, 2 millions d'élèves, 57 0/0 du chiffre total, ne payaient rien.

En supprimant la rétribution scolaire, qui produisait 19 millions, c'est 19 millions dont l'Etat a dégrèvé les riches au détriment de tous, des pauvres par conséquent.

Voilà pour les dépenses. Voici les résultats.

On a construit nombre d'écoles inutiles, luxueuses et souvent peu fréquentées. « Il » aurait fallu chercher le bon marché, dit M. Paul Bert, au lieu de se livrer aux caprices locaux et aux fantaisies des archi-

tectes. Ces fantaisies ont coûté cher. » Si cher qu'en 1883, la caisse était vide, et des entrepreneurs faisaient même faillite faute d'être payés de leur dû.

Comment s'en étonner? Chacun a près de soi des exemples de ces coûteuses folies. Citons-en quelques-unes au hasard, prises parmi les plus petites communes: à Loison (Pas-de-Calais), 600 habitants sont contraints de dépenser 33,000 fr. pour leur école; à Condac (Charente), l'école coûte 32,000 fr. aux 400 habitants; à Feings (Loir-et-Cher), c'est 45,000 fr. pour moins de 500 habitants imposés de 145 centimes. Enfin, à Médan (Seine-et-Oise), l'école a coûté 30,000 fr. et est fréquentée par 6 élèves; c'est une dépense de 5,000 fr. par élève.

La dépense a triplé en France, et le nombre des élèves n'a pas augmenté de plus d'un tiers.

La situation des maîtres n'est guère meilleure. On leur avait fait de belles promesses. Mais 21,000 d'entre eux ont encore moins de 4,000 fr. de traitement, 30,000 moins de 800 fr. Et M. Paul Bert, à la séance du 18 décembre dernier, s'écriait: « Vous n'avez en aucune façon amélioré la situation des instituteurs! »

Quant au niveau des études, un autre républicain, un ancien sous-secrétaire d'Etat, M. Noirof, nous dira s'il a progressé. D'après ce qu'il a pu voir, « 24 0/0 des écoles » sont médiocres ou mauvaises. Plus de la moitié laisse à désirer sous le rapport des résultats obtenus. »

Les contribuables tiennent-ils à ce que ces gaspillages continuent?

LA NEUTRALITÉ DU CLERGÉ

M. René Goblet daigne reconnaître que, « citoyens et contribuables, les ministres du culte ont assurément, comme tous les électeurs, la liberté de leurs opinions et de leur vote. »

Il faut savoir gré à M. René Goblet d'une

concession qui assurément fait honneur à son libéralisme.

Donc, M. René Goblet veut bien l'admettre, les ministres du culte ont le droit d'avoir des opinions et de les exprimer au moyen d'un petit carré de papier déposé dans une urne électorale.

Mais, — il y a un mais — « l'influence même que leurs fonctions leur donne sur les populations, la nature particulière de l'autorité qu'ils exercent sur les consciences, leur commandent, dans l'exercice de ces droits civiques, une réserve qu'ils ne sauraient oublier qu'au détriment de la paix publique. »

Et quels doivent être le caractère, l'étendue de cette réserve?

« Ils ne pourraient, dit M. René Goblet, dans les actes de leur ministère, sortir de la neutralité la plus rigoureuse, ni se prévaloir de leur qualité pour intervenir dans la lutte électorale, sans manquer à leurs devoirs envers l'Etat et sans compromettre leur caractère et les intérêts religieux dont ils ont la garde. »

Cette tendre sollicitude de M. Goblet pour le « caractère » du prêtre et les « intérêts religieux » nous émeut. Mais elle nous paraît être poussée au-delà de toute limite raisonnable.

Que les ministres du culte soient tenus, dans l'exercice de leur ministère sacré, de ne pas faire irruption sur le terrain de la politique, nous sommes tout disposés à le reconnaître, encore que les haineuses attaques auxquelles le clergé est chaque jour en butte puissent motiver une exception à cette règle.

Mais prétendre empêcher nos prêtres d'intervenir dans les luttes électorales, en dehors de la chaire, du confessionnal, du temple, c'est chose absolument inadmissible.

Non-seulement les ministres du culte ont le droit d'avoir des opinions et le droit de voter, mais encore ils ont le droit et le devoir de chercher à gagner des adhérents à la cause qu'ils croient être celle de la vérité.

La seule limite apportée à l'exercice de ce droit et à l'accomplissement de ce devoir doit

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

Une Victime de Saint-Just

(Épisode de la Terreur)

PAR M. GASTON DE CINTRÉ

IV

L'AMOUR AU COUVENT

(Suite)

Depuis lors, les visites du comte au couvent furent plus fréquentes, et ses entretiens avec mère Gabrielle plus longs; j'y assistais le plus souvent. M. de Fergeonne me parlait toujours de mon père; et, en même temps qu'il déplorait sa fin prématurée, et me vantait le charme et l'intimité des relations qu'ils avaient eues ensemble, il ne cessait de m'exprimer les regrets les plus vifs de n'avoir pas connu plus tôt cette jeune orpheline, pour laquelle, avouait-il, il aurait été un second père. C'est ainsi que chaque jour croissaient en moi le respect et l'affection que m'inspirait cette nature d'élite. La profondeur de son intelligence me dominait; l'agrément de sa conversation me charmait; mais c'était surtout la noblesse de ses sentiments qui impressionnait mon cœur.

Plusieurs mois s'écoulèrent sans amener de changements sensibles dans mon état. Un jour, —

trois semaines à peine me séparaient de l'époque de ma sortie définitive du couvent, — la supérieure m'appella dans sa cellule. A la gravité de son maintien, à l'air solennel dont elle me pria de m'asseoir, je pressentis qu'il s'agissait de quelque chose d'extraordinaire. Je ne me trompais pas.

« — Ma fille, me dit mère Gabrielle, sans autre préambule, vous allez prochainement nous quitter. Que comptez-vous faire ensuite? »

« — Dieu le sait, ma mère, répondis-je. »

« — Il faudra bientôt le savoir vous-même, chère enfant, reprit-elle en souriant avec bonté. »

« — Vous connaissez mes habitudes et mes aptitudes, ma mère: avez-vous pu me trouver une place convenable? »

« — Non; point jusqu'ici.... Mais, au lieu de vous mettre aux gages d'une famille quelconque, ne préféreriez-vous pas mieux vous marier? »

« — Me marier? m'écriai-je, en rougissant comme une vraie pensionnaire que j'étais. Y songez-vous sérieusement, ma mère? »

« — Oui, ma fille; pourquoi pas? Le mariage est un état que Dieu lui-même déclare saint dans les conditions voulues. »

« — Je ne dis pas non, ma mère; mais encore faudrait-il quelqu'un qui voudût de moi.... et.... qui me convint. »

« — Et si ce quelqu'un existait?.... Ne voyez-vous personne?.... »

« — Non, ma mère; personne. »
« — Je disais vrai. J'étais à mille lieues de penser à M. de Fergeonne. »

« — Écoutez, ma chère enfant, reprit la mère Gabrielle après un moment de silence, écoutez ce que je vais vous proposer et réfléchissez-y bien. Puisque votre vocation, librement mûrie, vous appelle dans le monde, il vous faut un guide qui sache captiver votre confiance et votre affection. Personne ne saurait mieux remplir cet emploi qu'un époux, s'il est en tous points digne de vous. Eh bien! je connais un homme qui vous estime et vous aime, et qui serait fier et heureux d'obtenir votre main. C'est à vous de décider si cela vous agréé ou non. Le mariage est question trop délicate pour que je vous y engage ou vous en détourne, mon caractère me le défend, d'ailleurs. Ainsi, ne prenez conseil que de vous seule.... L'homme dont je veux vous parler est M. le comte de Fergeonne. »

« — Le comte de Fergeonne? répétai-je machinalement, en bondissant sur ma chaise. »

« — Lui-même, continua la supérieure, sans paraître remarquer mon trouble. Seulement, il met à son union avec vous une condition expresse: c'est que vous l'aimiez.... »

« — Pourquoi ne l'aimerais-je pas? Il a été si bon pour moi! »

« — Oui; mais c'est de l'amour qu'il veut,

hasarda la bonne mère Gabrielle, fort embarrassée à cette partie de son rôle.

« — J'ignore ce qu'il entend par là, me hâta-t-elle de lui dire, pour lui épargner d'autres détails. Tout ce que je puis vous assurer, ma mère, c'est que je respecte M. de Fergeonne presque à l'égal de mon père, parce qu'il fut son ami; que je le bénis chaque jour, parce qu'il n'a pas méprisé une pauvre orpheline; que je le chéris, en un mot, parce qu'il m'a dit que je ne m'adresserais jamais en vain à lui. Sa vue m'est chère, sa présence agréable... son... »

« — Assez, mon enfant, assez, interrompit la supérieure. M. de Fergeonne sera mieux à même d'apprécier vos sentiments que moi. »

« — Sur ce, elle me quitta, fort heureuse de pouvoir terminer une négociation qui n'était guère, il faut l'avouer, de sa compétence. »

« — Presque à la même minute le comte parut devant moi... »

« — Que vous dirai-je encore? Quinze jours plus tard, je quittais, non sans être attendrie, l'asile vertueux qui avait abrité ma jeunesse; j'étais unie à M. de Fergeonne et j'allais habiter le séjour délicieux que vous savez. Depuis cette époque, mon existence, tranquille et douce, n'est qu'un perpétuel enchantement; et, pour en finir, je puis la résumer dans ce mot unique: bonheur! »

être déterminée par le souci de la dignité sacerdotale et du bien des âmes.

Même en sa qualité de prêtre, le membre du clergé a le droit de légitime défense. Si, dans la guerre déclarée à Dieu, il se tenait à l'écart pour se borner, au jour du scrutin, à déposer son bulletin dans l'urne, il ferait acte de désertion.

Les républicains nous répètent sans cesse que la République est le régime de la liberté. Ils proclament que la base de ce régime c'est la liberté électorale. Voilà que l'un des plus « libéraux » d'entre eux dénie à toute une catégorie de citoyens l'exercice de cette liberté essentielle.

Mais il est une autre liberté dont M. le ministre des cultes use et abuse :

Il a adressé sa lettre à « Monsieur l'évêque », imitant les républicains du jour. O Monseigneur Goblet, Votre Excellence est vraiment trop bonne de ne pas avoir employé le mot *citoyen* !

UN COMMENTAIRE.

La France, journal républicain, appréciant la circulaire électorale de M. Goblet adressée aux évêques, fait cette remarque judicieuse et juste :

« La réconciliation, dit-elle, du dogme religieux avec la doctrine républicaine n'est pas possible, surtout dans un moment où la séparation de l'Eglise et de l'Etat figure sur la plus grande partie des programmes électoraux... Les évêques ne peuvent pas rester neutres en face des candidats qui affichent l'intention de supprimer le budget des cultes. »

L'Eglise catholique, en effet, a bien le droit de s'occuper de sa propre existence, et la question intéresse autant le clergé que les fidèles. M. Goblet voudrait qu'ils se laissassent étrangler sans rien dire.

La République lâche les ouvriers. C'est M. Jules Ferry qui l'a dit à Bordeaux.

Louant la dernière Chambre des députés de tout ce qu'elle a fait ou a paru faire en faveur des ouvriers, l'ancien président du Conseil s'est écrié :

« On ne peut cependant pas donner un capital à celui qui n'en a pas. »

On ne peut pas le donner ; mais les républicains ont promis que la République le donnerait. Voilà le crime social et politique : promettre et ne pas donner, si ce n'est aux ambitieux sans vergogne, qui font de la République et du gouvernement un métier de rapport.

La République ne donne pas ce qu'elle promet ; mais elle enrichit ceux qui l'exploitent, et ruine les pays.

Cela ne fait pas compensation.

RETOUR DE M. ALLAIN-TARGÉ.

On mande de Marseille, 5 septembre, que M. Allain-Targé est arrivé dans cette ville, le soir même, à six heures, venant de Toulon.

Le séjour de M. Allain-Targé parmi les cholériques n'a pas été long. M. Allain-

Targé a eu raison de ne pas exposer sa vie ; elle est trop précieuse, nous ne dirons pas au pays, mais à la République.

GRAVES COMPLICATIONS

L'occupation de l'île de Yap par les Allemands est un fait accompli.

C'est le 24 août, à sept heures du soir, que la canonnière allemande *Hyäne* a débarqué dans l'île de Yap, la plus occidentale de l'archipel des Carolines, un détachement qui arbora le pavillon allemand et en prit possession au nom de l'empereur d'Allemagne. Le commandant du détachement dressa acte à ce sujet, malgré la protestation énergique des trois commandants des bâtiments espagnols, qui déclaraient se trouver de fait en possession de l'île de Yap.

Le conflit entre l'Espagne et l'Allemagne prend ainsi des proportions alarmantes.

Samedi, dès que la rumeur de cette occupation est parvenue à Madrid, les têtes commencent à s'échauffer, des groupes parcourent la ville en chantant des airs patriotiques et en poussant les cris de : « *Mort aux Allemands !* »

La soirée se passa dans la plus grande agitation.

Enfin, vers dix heures du soir, on apprit que le ministre de la marine venait de recevoir officiellement la nouvelle de l'occupation d'Yap par les canonnières allemandes. On ajoutait, de plus, que tous les commandants de navire avaient été destitués pour ne pas s'être opposés au débarquement.

Cette version paraît officielle.

L'irritation de la foule ne connut plus de bornes, elle se rua en masse vers l'hôtel de l'ambassade d'Allemagne, en vociférant : « *A bas l'Allemagne !* »

L'écusson aux armes impériales fut arraché et brisé en mille morceaux.

Le drapeau allemand fut lacéré et foulé aux pieds et traîné dans les rues, les vitres brisées et l'hôtel saccagé.

La police fut requise et intervint énergiquement.

Une arrestation fut opérée, mais la foule exaspérée se jeta sur les agents et réussit à délivrer le prisonnier.

L'officier qui commandait le détachement fut immédiatement destitué pour n'avoir pas su maintenir son prisonnier en état d'arrestation.

L'effervescence avait atteint un tel degré, que le gouvernement dut faire occuper militairement l'hôtel de l'ambassade allemande de Madrid.

On lit dans la France de samedi :

« Berlin, le 5 septembre.

« Les journaux de ce matin publient en gros caractères et en tête de leurs colonnes des dépêches de Paris, disant que le drapeau de l'ambassade d'Allemagne à Madrid a été lacéré et l'hôtel de la mission attaqué par une foule furieuse.

« Ils font observer que la chose a dû se passer le 2 septembre, jour anniversaire de la bataille de Sedan, attendu que les ambas-

sades ont pour habitude constante de n'arborer le drapeau national qu'en commémoration de faits importants touchant les pays qu'elles représentent ou qu'à l'occasion de solennités concernant les cours auprès desquelles elles sont accréditées.

« La presse berlinoise est conséquemment unanime à trouver l'insulte faite au drapeau allemand doublement grave, l'unité et l'indépendance du peuple allemand, consommée le 2 septembre 1870, ayant été bafouées à l'égal de l'étendard germanique, l'autre jour, à Madrid.

« Mais comme partout où se passe quelque fait désagréable à l'Allemagne, on cherche où est le Français, dans le cas présent, quelques organes ne craignent pas d'insinuer que l'outrage infligé à la majesté de l'empire allemand a dû avoir pour fauteurs les Français de résidence à Madrid.

« Il règne ici une émotion extraordinaire. La nouvelle s'est répandue avec une rapidité dont il n'y a point d'exemple dans la capitulation de Sedan. Des groupes se forment à chaque coin de rue ; les boutiquiers quittent leurs comptoirs, les employés leurs bureaux, pour aller pérorer dans la rue, où se meut, surtout dans la Friedrichstadt, une foule impatiente et houleuse.

« Par moments, les cris de : *A bas l'Espagne ! A bas l'Espagne !* retentissent parmi la foule. On rencontre une masse de bourgeois et d'artisans qui portent à la boutonnière la médaille de la dernière campagne, ce qui n'a lieu d'ordinaire que pour les assemblées de vétérans.

« La multitude est très-compacte autour de la statue équestre de Frédéric II, devant le palais de l'empereur. Malgré les vivats poussés à chaque minute, Guillaume ne paraît pas à sa fenêtre dite historique.

« En ce moment, des gamins, munis de sabres de bois, traversent en troupe l'avenue des Tilleuls, criant : « *Chez Bismarck ! chez Bismarck !* » et bien que le chancelier soit toujours à Varzin, une masse de peuple se met à la suite des gamins et se dirige vers la Wilhelmstrasse.

« Il doit y avoir, cet après-midi, chez l'empereur, un conseil extraordinaire de ministres. On affirme de bonne source qu'une dépêche du souverain mande le prince de Bismarck au plutôt à Berlin. »

Il se confirme que l'escadre allemande se rend aux îles Carolines.

Le roi d'Espagne a nettement déclaré à ses ministres qu'il fallait prendre la tête du mouvement patriotique.

La convocation des Cortès a été décidée ; les termes d'un ultimatum à l'Allemagne ont été arrêtés, et le comte de Benomar, ambassadeur d'Espagne à Berlin, a été avisé d'avoir à se tenir prêt à présenter ses lettres de rappel.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 5 septembre.

La semaine finit en légère réaction sur les rentes sur des nouvelles d'Espagne de source douteuse : Le 3 0/0 est à 81.30, l'Amortissable à 83.05, le 4 1/2 à 109.25.

L'action du Crédit Foncier se tient à 430. Les bénéfices de 1884 ont permis de distribuer un dividende de 60 fr. Ceux de 1885 sont notablement supérieurs. De 1881 à 1885 le dividende est passé de 50 à 60. Il est permis de supposer que de 1885 à 1887, il passera de 60 à 70 francs, car les opérations se développent sans interruption. Les obligations du Crédit Foncier ont dépassé sensiblement les cours de la semaine précédente.

La Société Générale est fermée à 455. A la reprise de la campagne ce titre atteindra au moins le cours de 500.

L'Obligation des Chemins Portugais est assurée d'une hausse de 25 francs à très-bref délai : elle ne sera-t-elle pas à son prix.

L'action du Canal de Panama ne peut même pas conserver le cours de 420. Elle descend à 415. La Compagnie a déjà émis, en 1882, 250,000 obligations ; en 1883, 600,000 obligations ; en 1884, 387,387 obligations, soit, au total, une dette de 618,693,500 francs. Elle veut emprunter encore plus de 1,200 millions hors de toute proportion avec son capital de 150 millions de francs. Ce sont ces 150 millions que l'Administration des Obligations Panama se change en déroute. Il est impossible de prévoir où l'on s'arrêtera maintenant.

Les actions des grandes Compagnies sont calmes : Nord 1,585, Orléans 1,340, Est 800, Ouest 800.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ELECTION A LA CHAMBRE DES DEPUTES

CANDIDATS CONSERVATEURS.

MM.

EUGÈNE BERGER, ancien député.

DE LA BOURDONNAYE, député sortant, secrétaire du Conseil général.

CHEVALIER, membre du Conseil général, maire de Chalonnes-sur-Loire.

FAIRÉ, père, avocat, ancien bâtonnier.

A. DE MAILLÉ, député sortant, président du Conseil général.

JULES MERLET, ancien préfet de Maine-et-Loire.

TH. DE SOLAND, député sortant, vice-président du Conseil général.

LEONCE DE TERVES, député sortant, secrétaire du Conseil général.

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire a établi son siège à Angers, rue Voltaire, n° 8, au 2° étage.

Le bureau est ouvert chaque jour de 8 à 11 heures du matin, et de midi à 4 heures.

LES MANŒUVRES DE LA 18^e DIVISION.

La Petite France publie sur ces manœuvres les renseignements suivants que nous reproduisons en lui en laissant toute la responsabilité. Il y a des détails qui ne concordent pas avec ce qui est connu à Saumur.

« Comme nous l'avons annoncé, la 18^e division, sous le commandement de M. le général Béziau, exécutera, à partir du 8 septembre :

parlez pas de la nuit du 10 août... Et maintenant, madame, bon succès. J'attendrai ici l'issue de votre tentative.

Lorsque la comtesse, après l'avoir salué d'un regard où brillaient toutes les espérances renouées au fond de son cœur, eut quitté la chambre, le docteur murmura, ému de tant de courage :

— Pauvre enfant !... Que ne sommes-nous au temps où Orphée apprivoisait des tigres !

Cette réflexion résumait les pensées du général Lucien, et démontait qu'il ne partageait point, hélas ! les illusions de sa noble cliente.

(A suivre.)

Les médecins consolateurs.

— Ah ! mon ami, vous l'avez échappé belle, deux centimètres plus haut, vous étiez mort instantanément.

Le blessé respire.

— Allons, du courage ; vous avez tout le temps de régler vos affaires. Vous ne mourrez pas avant demain, midi.

Un bien joli mot de Louis Leroy.

— Vous êtes républicain ? lui disait un jour un démocrate.

— ... Oui, répondit-il, mais républicain modéré ; républicain ami de l'ordre, de la justice, de la tolérance... Enfin, mauvais républicain !

Le reste du manuscrit offrait peu d'intérêt.

Ajoutons, pour terminer le récit de Suzanne, qu'aucun nuage ne vint troubler la sérénité des amours des deux époux. Le comte ne respirait que pour sa femme, et celle-ci se donnait tout entière à son Joseph. Elle n'avait qu'une ambition, qu'un désir, qu'un vœu, une éternelle pensée, c'était de plaire et de complaire à son mari... Coquetterie délicate et ravissante que M. de Fergenne excusait avec reconnaissance.

La naissance d'un fils ne tarda pas à resserrer encore les liens d'un couple déjà si étroitement unis.

Dès lors, un nouvel amour, mais qui ne fit que corroborer le premier, surgit ardent et pur dans le cœur de la jeune mère : un amour sans bornes qu'on peut à bon droit nommer le plus vrai, le plus tendre, le plus parfait d'ici-bas. Entre ces deux êtres également chéris, son époux et son enfant, se partageait toute la vie de M^{me} de Fergenne, un ange qui n'était pas fait pour vivre sur la terre, et que le ciel jaloux allait avant peu impitoyablement réclamer.

LA MANSARDE DE SAINT-JUST

C'est pénétrée des mêmes sentiments que Suzanne était venue trouver le docteur, et la suite de ce récit nous apprendra si les obstacles pou-

vaient la faire reculer.

Cependant, elle avait éprouvé trop d'émotions diverses, durant cette longue et pénible journée, pour ne pas se sentir accablée de fatigue, lorsque Gervais l'eût reconduite jusqu'à la porte de sa demeure.

Son enfant put calmer pour un instant les trances douloureuses qui la tourmentaient : à la vue du petit Arthur si doux, si caressant, cher ange qui était le portrait et le souvenir d'un époux adoré, le cœur de la jeune comtesse débordait du plus pur amour. Mais lorsque l'heure avancée de la nuit l'eût invitée à goûter un peu de repos, et que l'inquiétude poignante de l'épouse succéda aux tendres préoccupations de la mère, M^{me} de Fergenne retomba dans toutes ses angoisses et dans toutes ses perplexités. La confiance et la crainte se partageaient son esprit, et d'incohérentes images flottaient devant son imagination fiévreuse. Il lui semblait voir son mari, échappé de prison, accourir à elle et la presser dans ses bras pleins de passion ; puis, le tableau changeant tout à coup, le bourreau, du haut de la fatale machine, montrait à la populace immonde une tête chérie, pâle et défigurée, et des gouttes de sang jaillissaient jusque sur ses vêtements.

La nuit se passa au milieu de ces cruelles alternatives de raison et d'hallucination. Le matin venu, l'infortunée attendit, avec l'impatience fébrile

que peut donner un ardent désir de se dévouer, l'arrivée du docteur devenu son bon génie.

Lorsqu'il parut, elle ne lui laissa pas le temps de s'informer de sa santé, elle l'accabla de questions. Mais Gervais, dont le coup d'œil dirigé par l'étude avait acquis la sûreté d'une laborieuse expérience, remarqua, non sans tristesse, que cette frêle jeune femme, dont l'organisation de sensitive était faite pour la tendresse et les divines émotions du cœur, devait se briser à la moindre secousse de la douleur et du désespoir.

— Du calme, madame, du calme, ne craignez-vous rien de répéter avec l'accent d'une sincère amitié.

— Il m'est impossible d'en avoir en ce moment. Votre silence m'excite davantage... A quelle heure dois-je me rendre chez la personne en question ?

— Il n'y a pas de séance aujourd'hui à la Convention ; partant, à neuf heures Saint-Just sera libre. Ce n'est pas à dire pour cela qu'il vous receive ! Vous verrez... Ayez soin surtout de ne pas prononcer mon nom, il sonnerait mal en pareil lieu ; et souvenez-vous bien d'appeler Saint-Just citoyen : il n'y a plus de monsieur ni de madame ; vous, vous êtes la citoyenne Fergenne.

— Merci, mon ami, je n'oublierai pas vos instructions.

— Encore un mot. Si l'austère tribun vous demande quel est le crime imputé à votre mari — ceci pour la forme, il le sait mieux que vous, — ne

Une manœuvre de brigade contre brigades.
Des manœuvres de division contre un ennemi figuré.
Nous sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos lecteurs le programme de ces manœuvres.

8 septembre. — Une brigade mixte (36^e), détachée d'un corps d'armée opérant sur la rive droite de la Loire, a franchi le fleuve à Saumur et s'avance jusqu'à Doué, pour opposer aux formations ennemies signa- lées vers le sud-ouest.

La 35^e brigade, dans le but de couper à l'ennemi sa ligne de retraite, marche sur Saumur, mais elle est devancée par la 36^e brigade qui prend position à la croisée des routes de Doué et de Montreuil-Bellay et réussit à repasser la Loire sous la protection de son arrière-garde.

9 septembre. — Une division ennemie, détachée d'un corps d'armée venant d'Orléans, marchant sur Le Mans, se dirige vers Saumur, pour arrêter la 48^e division à son passage sur la rive droite de la Loire.

La 48^e division, déjà concentrée à Saumur, marche à l'ennemi, qu'elle rencontre au sud de Vernantes; elle le bat et le force à se retirer sur Vernoy et Rillé.

L'ennemi est figuré par un bataillon du 77^e, un bataillon du 135^e, un escadron et une batterie.

10 septembre. — L'ennemi a pris position au nord de Rillé; la 48^e division, poursuivant sa marche offensive, l'attaque sur les hauteurs de la Croix-Blanche et le force à se retirer par Channay, sur Château-la-Val- lière.

11 septembre. — L'ennemi a pris une deuxième position défensive au sud de Château-la-Vallière. La 48^e division l'attaque de nouveau et le repousse sur la route de Neuillé-Pont-Pierre.

12 septembre. — Marche de division.

La 48^e division marche sur une seule route jusqu'à Cléré, puis se sépare en deux colonnes pour aller prendre ses cantonne- ments.

13 septembre. — Marche de division.

La 48^e division marche sur une seule route pour aller prendre ses cantonne- ments à Tours.

14 septembre. — Revue à Tours de la 48^e division par le général commandant le 9^e corps d'armée.

Aujourd'hui, dans la matinée, est arri- vé à Saumur, pour les manœuvres, l'état- major de la 48^e division, avec l'intendance, l'ambulance et la prévôté, le tout formant un total de 49 officiers, 92 hommes et 72 chevaux.

M. le général Béziat, commandant les manœuvres, est descendu à l'hôtel Budan.

Demain mardi doivent arriver en notre ville l'état-major de la 35^e brigade, l'état- major de la 36^e, l'artillerie de la division, la cavalerie (2^e chasseurs), les 32^e, 66^e, 135^e de ligne et le 48^e bataillon de chasseurs.

Quant au 77^e de ligne, on sait qu'il sera cantonné en Saint-Lambert-des-levées.

Total : 332 officiers, 9,214 hommes et 4,004 chevaux.

ENFANT NOTÉ.

Hier soir, vers 5 heures, un jeune enfant de 5 à 6 ans, Louis Coudom, était à pêcher de au commencement du quai de Limoges, à l'endroit où la cale, s'avan- çant dans la Loire, occasionne un remous rapide et profond. En jetant sa ligne, le pauvre petit a glissé et est tombé à l'eau dans la force du courant qui l'a entraîné au large.

Deux ou trois fois on l'a vu revenir à la surface, puis disparaître. Quelques jeunes gens se sont jetés à l'eau et à diverses re- prises ont plongé, mais sans résultat. Plus- ieurs personnes, accompagnées de M. le commissaire de police et des agents, ont monté sur des bateaux et ont exploré le fleuve, mais en vain.

Le petit Coudom n'a pas encore été retrouvé. Sa mère seule est à Saumur; son père, terrassier, serait occupé en ce moment à Marmande.

Par décret de M. le Président de la Répu- blique, en date du 8 août 1885, M. Paul Proux a été nommé commissaire-priseur à la résidence de Saumur, en remplacement de

M. Charles Million, démissionnaire en sa faveur, et en cette qualité il a prêté serment à l'audience du tribunal civil de samedi der- nier.

Les épreuves orales des candidats au vo- luntariat d'un an commenceront le 40 sep- tembre.

Le minimum d'admission ne sera fixé qu'après les résultats du concours, mais sera dans tous les cas supérieur à 4,500 points, afin de limiter le nombre des admis- sions à 2,500 environ, non compris celui des engagés dispensés du concours.

CIRQUE SANGER ET BARNUN.

Demain mardi arrivera à Saumur le cir- que Sanger-Barnun, le plus grand des éta- blissements du même genre qui voyagent en Europe.

Deux représentations : à 3 heures et à 8 heures 1/2 du soir.

A 2 heures, grande cavalcade, chars splendides, cavaliers, éléphants, chameaux, dromadaires, etc.

ECLIPSE DE LUNE.

Le jeudi 24 du présent mois aura lieu une éclipse partielle de lune. Notre satellite pénétrera dans la pénombre du cône d'om- bre que la terre projette derrière elle à 5 h. 42 du matin, et en sortira à 4 h. 45. Ce jour-là, la lune se lève pour nous à 6 h. 6 du soir et se couche à 5 h. 45 du matin. Le commencement de cette éclipse sera donc visible pendant 33 minutes. Seulement, il faudra se lever un peu tôt.

Il y a une huitaine de jours, la *Petite France*, dans ses « faits divers », annonçait que le garde-champêtre de *Saint-Florent* (sans autre indication) avait été révoqué pour affaire de mœurs.

Là-dessus, certains lecteurs de notre ré- gion ont cru, par erreur, qu'il s'agissait du garde-champêtre de Saint-Hilaire-Saint-Flo- rent, près Saumur, lequel est d'une parfaite honorabilité et n'a aucun rapport avec celui dont la *Petite France* s'est occupée.

Il résulte des explications peu précises données par le *Patriote*, au sujet de la liste des candidats républicains, arrêtée en con- grès départemental, le 28 août, qu'il n'y a eu « ni ferrystes, ni radicaux ».

« Les républicains, dit le *Patriote*, qui » ont commencé et poursuivi avec succès » l'organisation électorale du département » de Maine-et-Loire, sont des républicains » convaincus et dévoués. Voilà tout. Et » c'était assez. Si la *Justice* s'était donné la » peine de rechercher la résultante politi- » que qui se dégage de l'ensemble de la liste » arrêtée en Maine-et-Loire, elle aurait pu » se convaincre que cette résultante exprime » une nuance qui va au-delà de la moyenne » de l'opinion dans notre département. »

Ainsi, de l'aveu du *Patriote*, la liste des candidats républicains de Maine-et-Loire ne représente pas l'opinion du département; elle est plus extrême que la moyenne de cette opinion.

Alors, nous demandons quelle coterie, quelle faction exotique et mystérieuse a pu dominer le congrès républicain et lui dicter des choix qui ne représentent pas l'opinion des électeurs.

En tout cas, voilà qui est avoué, et les électeurs sont avertis : la liste républicaine ne peut pas rallier la majorité des suffrages républicains, puisqu'elle fait violence à la moyenne de l'opinion. L'Électeur, qui aime les calculs des probabilités, devra tenir compte de cet élément réel et non fictif. Les républicains, en Maine-et-Loire, sont donc prisonniers de quelqu'un ou de quelque chose que l'on ne dit pas, et que l'on n'ose pas dire.

(Union de l'Ouest.)

LE CAS DE M. AUBELLE.

Nous lisons dans l'Électeur de samedi :

« Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. Aubelle, maire de Montreuil-Bellay, qui avait été désigné par le Congrès, a refusé la candidature. Cette détermination de M. Aubelle n'a aucun caractère politique, elle est due à des motifs d'ordre privé. Nous espérons que la semaine prochaine nous pourrons donner le nom d'un nouveau candidat. »

Allons ! A qui le tour ?
On demande un candidat républicain.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Vingt-troisième séance du 6 septembre 1885.
Fusil Gras, à 200 mètres.

Tireurs.....	28
Balles tirées.....	168
Balles mises.....	413
Nombre de points.....	459
Résultat : 67.26 p. 0/0.	

CIBLE A.

1^{er} prix, une médaille bronze, avec di- plôme : M. Lhopitalier, sergent à la 9^e sec- tion d'administration territoriale.

2^e prix, une épingle-insigne en vermeil : M. Hattin, maréchal-des-logis au 9^e esca- dron territorial de chasseurs.

CIBLE B.

1^{er} prix, une médaille bronze, avec di- plôme : M. Milon, sergent au 70^e régiment territorial d'infanterie.

2^e prix, une médaille bronze, Ligue des patriotes : M. Lhopitalier, sergent à la 9^e section territoriale d'administration.

3^e prix, une épingle-insigne en vermeil : M. Savit, caporal de réserve au 90^e de ligne.

22^e séance, au fusil Gras, à 200 mètres, le jeudi 10 septembre 1885, à 9 heures du matin.

Le Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

L'adjudication des 4,500 quintaux de blé d'Amérique demandés par le ministère de la marine pour faire des expériences a été faite comme on va voir :

« Les 150,000 kilog. de blé d'Amérique demandés ont été soumissionnés et adjugés au prix de 24 fr. 72 c.

» J'aurais pu, et bien d'autres négociants comme moi, soumissionner cette fourniture en blé français, et en y faisant un large bénéfice, au prix de 20 fr. 50, ce qui constitue une perte pour le Trésor, c'est-à-dire pour les contribuables, de 6,330 fr. : sans parler de l'autre perte provenant de la dif- férence de qualité des blés, car j'affirme et me fait fort de prouver que, sous tous les rapports, nos blés français sont, cette année, de qualité supérieure aux blés d'hi- ver d'Amérique.

» F. TESNIÈRES,
» Négociant à Pontorson. »

Qu'en disent les officieux ? Les expériences coûtent cher sous le régime républicain.

LE DROIT DE SIFFLER AU THÉÂTRE

Voici encore un jugement qui consacre une fois de plus le droit de siffler au théâtre.

Il y a quelques jours, un artiste du Cas- sino de Lyon obtenait un grand succès avec unedeces chansons ineptes qui font les succès des cafés-concerts; on l'applaudissait à tout rompre, lorsqu'un spectateur se mit à siffler. Signalé aussitôt à un gardien de la paix, le siffleur fut expulsé, conduit au poste et en- suite à la Permanence. Là, le commissaire de police s'empressa de le relâcher, mais procès-verbal fut dressé contre lui pour tapage et contravention à la police des théâ- tres, et il vint de comparaître devant le tri- bunal de simple police de la place Sathonay, à Lyon.

Le juge de paix l'a acquitté en disant qu'il avait eu le droit d'exprimer son opinion, alors surtout que d'autres personnes mani- festaient leur approbation.

Publications de mariage.

Étienne Lamié, menuisier, de Saumur, et Philo- mène Moy, lingère, de Nantes.

Jules Bigot, tailleur de pierre, et François Lhuillier, domestique, tous deux de Saumur.

Jean-Baptiste Bouillon, facteur rural, de Saumur, et Sidonie Demeurant, domestique, de Saint-Martin- de-Sanzay.

Claude Guillot, cavalier de manège (veuf), et Marguerite-Angéline Letourneau, couturière, tous deux de Saumur.

Émile-Clément Tessier, horticulteur, et Louise-Marie Ribot, sans profession, tous deux de Saumur.

AVIS AUX CHASSEURS. — *Repas chauds ins- tantanés.* — La maison Georges Douesnel, ÉPICERIE CENTRALE, à Saumur, vient de re- cevoir un assortiment de conserves de Civet de lièvre, — Perdrix aux choux, — Bœuf à la mode, — Tête de veau tortue, — Poule sauté aux champignons, — Saucisses fraî- ches, — Tripes à la mode de Caen. — A chaque boîte est adaptée une lampe garnie d'esprit de vin avec mèche, ce qui permet de chauffer en quelques minutes, n'importe où on se trouve — et sans le secours d'au- cun ustensile — l'aliment qu'elle renferme.

Dans un article consacré à l'Exposition Univer- selle d'Anvers, nous lisons dans l'*Indépendance belge* une notice concernant la Maison L. ANTOINE Fils, la grande Manufacture d'Encre à écrire. Les produits de cette maison étant connus de la plu- part de nos lecteurs, nous croyons les intéresser en la reproduisant :

« Qui croirait que l'on peut faire un article de commerce important d'un produit comme l'Encre à écrire ? La concurrence est si grande ! Cependant la Maison ANTOINE Fils de Paris, qui, dans sa spé- cialité, représente une des plus importantes de l'Europe, y est parvenue. Sa fondation remonte à près d'un demi-siècle, à l'année 1840, époque à la- quelle M. N. ANTOINE, père du propriétaire actuel, jeta les premières bases de l'entreprise qui a si bien prospéré depuis.

« Le chiffre annuel des affaires de la Maison L. ANTOINE Fils, qui atteignait environ 600,000 fr. en 1875, a presque doublé en dix ans, et dépasse aujourd'hui un million de francs, chiffre con- sidérable si l'on songe qu'elle s'ent tient à la fabri- cation de cet article unique : l'Encre à écrire.

« La spécialité qu'elle s'est créée lui a assuré de nombreux débouchés dans toute l'Europe où elle a créé diverses succursales ainsi que dans toutes les parties du monde où ses produits sont très-appré- ciés.

« De nombreuses distinctions remportées aux ex- positions précédentes, à Paris, Vienne, Melbourne, Philadelphia, Amsterdam, etc., en ont d'ailleurs consacré la supériorité. »

Au moment de mettre sous presse, on nous dit que la Maison L. ANTOINE Fils aurait obtenu à An- vers une Médaille d'Or. Ce serait un nouveau suc- cès pour cette maison et l'industrie française.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

ABONNEMENTS : Un an 24 fr. ; — Six mois, 13 fr. ;

— Trois mois, 7 fr. ; — Un numéro, 50 centimes.

On s'abonne aussi au bureau de l'*Echo Sau- murois*.

Sommaire du 5 septembre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Obsèques de l'amiral Courbet à Makong, à Hyères et à Paris. — *Berthe de Solanges* (nouvelle), suite et fin, par Daria-Rouy. — *La Belle Marnotte* (nouvelle), par E. d'Au. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lassalle. — Echecs. Récréa- tions de la famille. — Notre supplément : L'amiral Courbet, par L.-M. Tisserand.

GRAVURES : La France reçoit la dépouille mortelle de l'amiral Courbet. — Départ du Bayard emportant le corps de l'amiral en France. — L'amiral Courbet sur son lit de mort. — Le cercueil de l'amiral Courbet sous la dunette du Bayard. — Rade des Sa- lins d'Hyères : Descente du Cercueil ; Le canot portant le corps de l'amiral au port Pothuau. — Service funèbre célébré par l'évêque de Mahé. — Le Pacha à bord du Bayard. — Vue générale des îles d'Hyères. — La dunette du Bayard. — Le port Pothuau. — Arrivée du cercueil à la gare de Lyon. — La cour de l'hôtel des Invalides. — Echecs. — Rébus. — Notre supplément : Décoration de la chapelle des Invalides. — Intérieur de la chapelle. — Les honneurs militaires. — Le char funèbre. — La chapelle ardente à l'hôtel des Invalides.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

Marché de Saumur du 5 Septembre

Blé nouveau (Ph.)	15	Huile de noix.	50	120
From. 1 ^{er} q. (Ph.)	15	Graine trèfle	50	—
Froment (Ph.)	77	— lin.	50	—
Halle, moy ⁿ .	77	— luzerne	50	—
Seigle.	75	Foin (dr. c.)	780	65470
Orge	65	» Luzerne	780	65
Avoine h. bar.	50	» Paille	780	35840
Fèves.	75	— Amandes . . .	50	—
Pois blancs . . .	80	— Chanvres 1 ^{er}	50	190
— rouges	80	— qualité (52k.500)	—	—
Colza	65	— 2 ^e	—	—
Chenevis	50	— 3 ^e	—	—
Farine, culas.	157	— 4 ^e	—	—

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

BON MARCHÉ
Sans précédent

TOURNEE COMMERCIALE

ASSORTIMENTS
Considérables

GRANDS MAGASINS DU LOUVRE

De Nantes, actuellement rue d'Orléans, 55, à Saumur

ARRIVAGES CONSIDÉRABLES ET SPÉCIAUX

Se composant de Tapis en tous genres, Étoffes pour ameublements, Linge damassé et uni pour la table et la toilette, Couvertures de laine et de coton, Nattes de Chine, etc., Articles provenant des premières Fabriques françaises et vendus au prix de revient en vue d'écouler les stocks considérables qu'elles possèdent et d'assurer l'écoulement des produits nationaux.

L'itinéraire de cette importante maison étant fixé d'avance, elle ne séjournera qu'un temps limité à Saumur.

Salle des Ventes, rue d'Orléans, 55.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Étude de M. V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 12.

EXTRAIT

D'un jugement de séparation de corps et de biens.

D'un jugement par défaut rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 13 août 1885, enregistré;

Aux requête, poursuite et diligence de dame Louise Laveau, journalière, épouse du sieur Pierre Jolivet, journalier, demeurant à Saint-Georges-des-Sept-Voies, ladite dame admise au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau de Saumur, en date du 14 janvier 1885, demeurant à Fosse, commune de Cizay,

Il appert :

Que la dame Jolivet, sus-nommée, a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari, aussi sus-nommé.

Pour extrait certifié conforme par moi, avoué de la dame Jolivet. Saumur, le 2 septembre 1885.

Signé : V. LE RAY.

Étude de M. AUBOYER, notaire à Saumur, 23, place de la Bilange.

A CÉDER DE SUITE

FONDS DE CHAPELLERIE

Et Articles militaires

Situé à Saumur, rue d'Orléans, n° 3.

S'adresser à M. BONNEAU, syndic de faillites, rue d'Alsace, à Saumur, ou à M. AUBOYER. (644)

Études de M. BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M. TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Par licitation, aux enchères publiques,

Le **Lundi 21 Septembre 1885**, à midi, en l'étude de M. TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

LA BELLE PROPRIÉTÉ

DU CHATEAU DE LA SALLE

Située à deux kilomètres de Montreuil-Bellay, arrondissement de Saumur

Cette propriété comprend :

1° Un **CHATEAU** avec ses dépendances, grandes écuries et remises, cour d'honneur, terrasses, jardins, bosquets, bois et chapelle.

La rivière du Thouet coule au bas des jardins du Château. Une avenue conduit à la route de Saumur à Bordeaux. La gare du chemin de fer de l'État est à 3 kilomètres.

2° La **METAIRIE** du Château, vastes bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables, prés et vignes.

Cette propriété comprend, dans son ensemble, 40 hectares 64 ares 10 centiares.

Mise à prix : **150,000 francs.**

S'adresser, pour les renseignements :

- 1° A M. TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay;
- 2° A M. BEAUREPAIRE, avoué poursuivant la vente;
- 3° A M. LECOY, avoué co-licitant;
- 4° A M. FORGET, expert à Montreuil-Bellay, pour visiter la propriété.

A VENDRE
UNE CAVE
Propre au commerce des vins.
Située place du Presbytère, à Nantilly.
S'adresser à M. Yvon fils, rue du Chardonnet, Saumur. (645)

A LOUER
PRÉSENTMENT
Rue de la Petite-Bilange,
APPARTEMENT comprenant : cuisine, salle à manger, deux chambres à coucher et cabinet, cave et remise.
S'adresser rue de la Petite-Bilange, 24. (554)

BAINS DE MER
Plage de St-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée)
Billet d'aller et retour de 15 et 30 jours avec 40 et 49 0/0 de réduction
A LOUER
Deux Châlets
Sur la Plage.
Pour renseignements, s'adresser au bureau du journal ou à M. BODIN-CHIVERT, à Thouars.

A CÉDER
DE SUITE
ÉPICERIE
Mercerie
Dans une des principales rues.
S'adresser au bureau du journal.

M. PINAULT, notaire à Saumur, demande un **clerc** se destinant au notariat.

PARFUMERIE
DES CHATELAINES
Les Spécialités de cette Maison consistant en un dentifrice de Suède.
Eau Tonique Parachute
DE CHALMIN
Pommade des Châtelaines
Pommade Epidermale
Savon des Châtelaines
Savon Epidermal
Héliotrope blanc du Péron
Vinaigre Anglais, etc.
SE TROUVENT CHEZ :
Henri MACHET, Coiffeur Parfumeur, Place de la Bilange, SAUMUR

91, Rue de Rivoli
et 9, Boulevard de la Madeleine
PARIS
Produit de 1^{re} Qualité
CHOCOLAT MASSON
Avis
Demander toujours les tablettes de 12 tasses par 500 Grammes, toute autre division ne donnant pas la quantité suffisante pour obtenir une bonne tasse de Chocolat.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.



Coffre-Fort Incombustible et Incrochetable

DE

B. HAFFNER AÎNÉ, DE PARIS

Fournisseur des Chemins de fer de l'État, du Ministère des Postes et Télégraphes, des principales Banques et Administrations. — Médaille à toutes les Expositions.

Coffres tout fer à doubles parois. — Matières réfractaires. — Combinaisons invisibles.

Seul dépôt à Saumur et pour le département de Maine-et-Loire :

Imprimerie PAUL GODET, Saumur, 4, place du Marché-Noir.

En dehors du dépôt, un album en chromo-lithographie est à la disposition des personnes qui voudront se rendre compte du choix, de la variété et de la beauté des Coffres de la Maison HAFFNER.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans		LIGNE DE L'ÉTAT																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY				MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR				SAUMUR - BOURGUEIL				BOURGUEIL - SAUMUR				
Heures	Minutes	Mixte matin	Omn. matin	Omn. soir	Mixte soir	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Omn. soir	Mixte Direct	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir	Mixte matin	Mixte soir
3 heures	8 minutes	du matin, express-poste.																
6	55	matin (s'arrête à la Possonnière)																
9	13	matin, omnibus-mixte.																
1	25	soir,																
3	32	express.																
7	15	omnibus.																
10	36	(s'arrête à Angers).																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS				THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR				MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.				
8 heures	26 minutes	du matin, direct-mixte.																
8	31	omnibus.																
9	37	express.																
12	48	soir, omnibus-mixte.																
4	44	omnibus (s'ar. à Tours)																
7	4	omnibus (s'ar. à Tours)																
10	24	express-poste.																
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.																		